

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 22 (1937)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Extrait des délibérations

des séances communes des Conseils de direction et de surveillance de l'Union des 19 et 20 juillet 1937.

En ouvrant la séance, M. le président Liner souhaite la bienvenue aux nouveaux membres des Conseils, M. le député Storni et M. le député A. Muller, et il félicite M. le Directeur Heuberger de son élection au Conseil de banque de la Banque nationale suisse.

1. Constitution des Conseils et signature sociale. Pour la nouvelle période administrative 1937-40 les Conseils se répartissent les fonctions de la manière suivante :

Comité de direction :

Vice-président et secrétaire : M. J. Scherrer (comme anciennement).

Conseil de surveillance :

Vice-président : M. J. Meili, conseiller national (nouveau).

Secrétaire : M. le chanoine Werlen (nouveau).

En remplacement de M. le conseiller national Boschung, démissionnaire, M. A. Golay est désigné comme troisième membre du Comité de direction possédant la signature sociale de l'Union.

2. Les conditions d'adhésion ayant été remplies, la nouvelle Caisse des **Brenets** (Neuchâtel) est admise dans l'Union. C'est avec la plus vive satisfaction que les Conseils prennent connaissance du réjouissant développement qu'accuse actuellement le raiffeisenisme dans le canton de Neuchâtel.

Pour l'ensemble du mouvement le nombre des nouvelles fondations en 1937 est déjà de 8 et l'Union compte ainsi actuellement **635 Caisses affiliées**.

3. L'approbation est donnée, après discussion et étude approfondie des motifs à l'appui, à 20 crédits à des Caisses affiliées pour une somme globale de Fr. 595.000.—.

4. Les Conseils prennent connaissance d'un rapport sur une **revision partielle de la Caisse centrale** effectuée par la Société anonyme fiduciaire et de revision à Zoug.

Ce rapport souligne à nouveau l'excellente administration de la Caisse centrale et la valeur absolue des actifs spécialement contrôlés.

5. La direction de la Caisse centrale soumet le **bilan semestriel de l'Union** et fait à cette occasion un commentaire circonstancié des différents postes du bilan. Les conseils se plaisent à constater que par rapport au 31 décembre dernier le bilan accuse une augmentation de 1,7 million provenant d'une part de nouveaux dépôts du public contre obligations, en caisse d'épargne et en compte courant et d'autre part aussi d'un certain nouvel afflux des capitaux des Caisses affiliées en comptes à vue et à terme. La **somme du bilan** atteint ainsi actuellement **52 millions** de francs. La moitié des actifs est constituée par des disponibilités et des créances facilement réalisables.

6. La direction de l'Office de revision fait un exposé sur le **résultat des revisions** effectuées au cours du premier semestre de 1937 et sur la situation des Caisses affiliées. Le rapporteur constate à cette occasion qu'en général le développement est toujours absolument normal et que l'administration intérieure des Caisses va toujours en se perfectionnant. Les expériences faites durant les années de crise 1930-36 ont mis particulièrement en valeur la nécessité d'une observation toujours stricte des principes fondamentaux éprouvés de nos coopératives de crédit Raiffeisen.

Les Conseils délibèrent sur quelques rapports de revision faisant l'objet de critiques particulières et ils donnent leur approbation aux mesures envisagées, dont certaines prévoient le remplacement du caissier.

7. Il est pris connaissance des dispositions générales de la nouvelle **ordonnance sur le registre du commerce** qui est entré en vigueur le 1er juillet ainsi que des modifications intervenues à cette occasion dans le tarif des inscriptions.

Il est pris également note que les Caisses ont un délai de 5 ans pour adop-

ter leurs statuts aux nouvelles dispositions du code fédéral des obligations qui est entré en vigueur le 1er juillet. L'Union donnera en temps voulu les directives nécessaires.

8. Il résulte d'un rapport concernant la **Presse de l'Union** que le « Raiffeisenbote » tire actuellement à 11.400 exemplaires (augmentation depuis une année : 400) et le « Messenger Raiffeisen » à 3800 exemplaires (augmentation: 200)

33 Caisses de la Suisse allemande et 13 Caisses de la Suisse romande abonnent **tous leurs sociétaires** à l'organe de l'Union. Le nombre des Caisses en mesure de prendre un semblable abonnement collectif serait susceptible de se développer fortement encore.

9. Une demande avait été présentée au Comité de direction tendant à ce que la Caisse centrale facilitât à l'avenir la **fréquentation des congrès de l'Union** en participant aux frais de déplacement des délégués. Cette question a fait l'objet d'une étude spéciale. Considérant que l'Union accorde actuellement déjà des facilités importantes aux participants des congrès et que la fréquentation de ces derniers est déjà tout à fait satisfaisante les Conseils estiment ne pouvoir donner suite à cette motion.

10. Des **facilités nouvelles** sont accordées par l'Union lors des nouvelles fondations pour atténuer les frais de constitution et favoriser les débuts et l'épanouissement des jeunes Caisses.

Les organisations Raiffeisen suisses en 1936

Après le dépouillement des comptes et bilans que les Caisses affiliées sont tenues de faire parvenir au Bureau central pour le 15 mars et l'établissement de la statistique annuelle, l'Union centrale publie chaque année un rapport général sur la marche du mouvement au cours du dernier exercice. Ce rapport sur l'année 1936 a été publié en juin dernier. Il énonce tout d'abord quelques considérations sur la situation économique et financière générale et présente, en plusieurs chapitres distincts, l'activité dé-

ployée par les Caisses locales et par les différents services de l'Union centrale (Caisse centrale, Secrétariat, Office de revision, Economat, etc., etc.) De nombreux tableaux statistiques illustrent également le développement et la situation actuelle des Caisses affiliées et de la Centrale. Nous commençons aujourd'hui la publication de quelques passages principaux de ce rapport.

La Rédaction.

En 1936, septième année de crise générale, le mouvement Raiffeisen suisse a poursuivi encore le développement continu qu'il enregistre depuis ses débuts. Il a affermi ses bases et s'est encore étendu en largeur comme en profondeur. Jamais encore il n'a eu de défaillance quelconque (faillite, sursis, concordat etc.) à enregistrer. Grâce aux véritables principes coopératifs qui sont à leur base, à leur bonne organisation et à leur système de contrôle éprouvé, les organisations Raiffeisen suisses ont montré toujours une sûreté et une capacité de résistance des plus remarquables. Si l'afflux des nouveaux dépôts s'est quelque peu ralenti, ce qui est tout à fait naturel dans les circonstances présentes, il a été néanmoins encore possible à l'ensemble des Caisses d'augmenter leur bilan et d'améliorer leur liquidité sans avoir recours d'aucune façon aux avances de la Centrale de lettres de gage ou aux crédits lombards et autres.

a) Activité et développement des Caisses locales

L'effectif des Caisses Raiffeisen. Toutes les anciennes Caisses figurent de nouveau dans la statistique à l'exception de celle de Savièse (Valais) qui a volontairement procédé à sa liquidation. Cette défection est compensée largement par l'admission de 16 nouvelles Caisses. Ces fondations émanent toutes d'initiatives prises dans les villages, initiatives dont l'Union favorise ensuite la réalisation. Le canton de Thurgovie — le berceau du mouvement — a enregistré 4 fondations. 3 nouvelles sections se sont également constituées dans les Grisons, où l'Union a tenu l'an dernier son congrès annuel. Dans le Jura bernois deux anciennes Caisses d'épargne corporatives se sont transformées en Caisses Raiffeisen au cours de l'année et sont entrées dans l'Union afin de bénéficier des revisions et de la sécurité que procure l'affiliation à notre organisation nationale. Le canton de Neuchâtel qui était resté pendant longtemps à l'écart du mouvement fait preuve actuellement d'un vif intérêt pour la cause et enregistre une fondation qui porte déjà

à 4 le nombre total des Caisses. Les autres cantons romands de Genève, Fribourg et Vaud accusent également chacun une nouvelle fondation. Au 31 décembre l'Union englobait 627 Caisses Raiffeisen disséminées sur le territoire de 23 cantons et demi-cantons. La Suisse allemande compte 411 Caisses avec 42.493 sociétaires, la Suisse française 210 Caisses avec 14.788 membres, la Suisse romanche 5 Caisses avec 495 sociétaires, et la Suisse italienne est représentée par la Caisse de Sonvico avec 78 coopérateurs.

L'effectif des membres. Cet effectif était de 57.854 à la fin de l'année. Pour 1936 l'augmentation est de 1580 unités (1028 l'année précédente). 417 nouveaux membres sont fournis par les Caisses qui se sont constituées au cours de l'année et 1163 ont été recrutés par les anciennes sections. Les 69 Caisses st-galloises comptent 9890, les 104 valaisannes 8907 et les 70 Caisses argoviennes 7194 sociétaires. La moyenne par Caisse est de 92 membres. Cette moyenne est dépassée par 249 Caisses avec en tête Mels (St-Gall) qui compte 562 coopérateurs.

Mouvement général. Pour la grosse majorité des caissiers Raiffeisen la gérance de la Caisse ne constitue qu'un

dans les journaux de caisse (794.033 l'année précédente). Cela représente en moyenne 5 opérations par Caisse et par jour de travail. Le quart des opérations (213.740) concerne les 69 Caisses st-galloises qui absorbent également à elles seules un tiers du roulement. Pour l'ensemble des Caisses, le mouvement général d'affaires durant le dernier exercice a été de 613,6 millions de francs 616 millions l'année précédente). En 34 ans les Caisses ont eu un roulement total de 9.3 milliards de fr. Le roulement annuel moyen par Caisse est d'un million de fr. Cette moyenne est surpassée par 177 Caisses et Waldkirch (St-Gall) vient au premier rang avec 23.2 millions. Au près de 98 Caisses le chiffre du roulement est inférieur à celui du bilan. En moyenne le roulement atteint le double du montant des dépôts. On fait cependant l'intéressante constatation que les chiffres du roulement et du bilan sont presque identiques chez les Caisses soleuroises qui fonctionnent surtout comme Caisses d'épargne et n'ont pas un service développé de compte courant comme c'est le cas par exemple dans les cantons de St-Gall, Thurgovie et Vaud.

La somme du bilan. Le bilan général de l'ensemble des Caisses se présente comme suit :

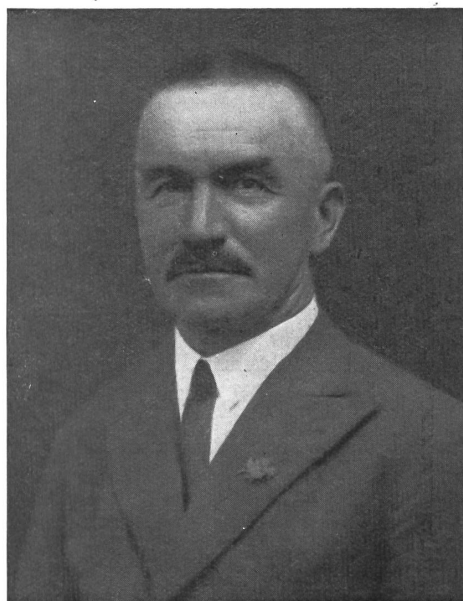
Actif	1936 Fr.	%	1935 Fr.
Caisse	2,481,554.48	0,7	2,481,589.57
Avoirs à vue à l'Union	14,562,673.60	3,9	15,691,111.95
Placements facilement réalisables	21,443,848.61	5,8	19,315,110.—
Comptes courants débiteurs	41,483,047.85	11,2	44,360,309.14
Communes	24,673,887.48	6,7	22,732,168.95
Créances hypothécaires	227,827,420.98	61,5	220,483,643.46
Autres prêts à terme	31,537,807.03	8,5	32,883,338.34
Autres actifs divers	6,394,611.81	1,7	6,120,080.92
	370,404,851.84	100	364,067,352.33
Passif			
Emprunts à l'Union	7,165,229.35	1,9	7,332,888.10
Comptes courants créanciers	32,635,184.14	8,8	33,469,409.65
Dépôts d'épargne	184,806,135.11	49,9	183,398,423.87
Comptes de dépôts	22,395,101.10	6,0	23,662,687.29
Obligations	102,669,269.51	27,7	96,966,100.11
Autres passifs divers	2,290,070.66	0,7	2,130,146.18
Parts sociales	5,281,638.30	1,5	4,945,023.55
Réserves	13,162,223.67	3,5	12,162,673.58
	370,404,851.84	100	364,067,352.33

accessoire de leur profession ordinaire et 40 Caisses seulement ont un fonctionnaire à leur service exclusif. Les opérations que traitent nos petites coopératives de crédit au cours d'une année sont pourtant nombreuses et fort importantes. En 1936, les opérations traitées ont nécessité 832.440 écritures

La somme totale des bilans de toutes les Caisses était ainsi de Fr. 370.404.851,84 à la fin de l'année 1936. Il y a augmentation de Fr. 6.337.499,51 c'est-à-dire de 2 % environ par rapport à l'année précédente. Ce développement des bilans se présente comme suit : (A suivre)

Dépôts des Caisses fondées durant l'année	Fr. 602,000.—
Augmentation enregistrée par 390 Caisses anciennes	» 9,843,000.—
	Fr. 10,445,000.—
Diminution enregistrée par 117 Caisses	» 4,108,000.—
Augmentation nette pour 1936	Fr. 6,337,000.—

Les deux nouveaux membres des organes de l'Union élus par l'assemblée générale du 24 mai 1937, à Lucerne



M. J. Sturny, député, St-Antoine (Fribourg), nouveau membre du Conseil de surveillance.

M. J. Sturny est originaire de St-Antoine, où il est né en 1881. Il fréquenta les classes primaires de son village natal, et fit un stage de deux ans à l'Ecole Normale d'Hauterive. Après avoir exercé pendant quelques années le métier de forgeron, il se consacra dès 1920 uniquement à diverses gérances. Comme député, syndic et vice-président du Tribunal de l'important district de la Singine, il exerce une féconde activité publique. M. Sturny fut l'un des fondateurs de la Caisse Raiffeisen de St-Antoine constituée en 1910 sous l'égide de l'éminent pionnier raiffeiseniste fribourgeois M. Schwaller, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union. M. Sturny gère cette Caisse comme caissier consciencieux et habile depuis sa fondation soit depuis 27 ans, et il a contribué dans une large mesure au développement et à la prospérité de cette association qui compte 165 membres et possède un bilan de Fr. 1,3 million et qui a enregistré un mouvement d'affaires de 3 millions de fr. l'an dernier. Les Caisses de la Singine l'appellent à faire partie du Comité de la Fédération de Fribourg-allemand, qu'il préside avec distinction depuis 1930. Membre considéré du Grand Conseil fribourgeois M. Sturny est fréquemment intervenu et a toujours défendu avec succès les intérêts des Caisses Raiffeisen lors de la promulgation des lois et arrêtés cantonaux divers.



M. A. Muller, député, Olten, nouveau membre du Comité de direction

M. Muller est né en 1895 à Altdorf, sa commune d'origine. Il fréquenta tout d'abord les écoles primaires à Altdorf, puis le Gymnase à Altdorf, Disentis et Schwytz, où il passa son baccalauréat. M. Muller s'initia ensuite à l'économie agricole par des stages à l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve (Fribourg) et au domaine modèle du colonel Fehr à Ittingen. Il fut chargé ensuite de l'organisation et de la direction de l'Ecole d'agriculture de Bregenz (Autriche) et suivit durant 6 semestres les cours du Polytechnicum à Zurich. M. Muller est actuellement professeur d'agriculture et gérant de la succursale d'Olten de la Fédération des coopératives agricoles du Nord-ouest de la Suisse. — M. A. Muller est un raiffeiseniste ardent. Il est membre du Comité de direction de la Caisse Raiffeisen d'Olten depuis 1925 et il préside avec distinction depuis 1930 la Fédération des Caisses Raiffeisen soleuroises. Il a activement contribué à la fondation de nouvelles Caisses et à la vulgarisation des idées de Raiffeisen par de nombreuses conférences publiques, des causeries à la radio et des conférences lors des assemblées des Caisses locales.

Editeur responsable :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall
Immr. A. Bovard-Giddev. Lausanne

Après le congrès de Lucerne

« Des Caisses Raiffeisen, le beau côté de la médaille, c'est les Congrès ! » disait un brave délégué au cours de la promenade au Burgenstock, l'après-midi du 24 mai dernier.

Cette exclamation enthousiaste, jaillie

dans l'enchantement d'un beau jour de printemps au spectacle de la vue admirable dont jouissaient alors les participants au Congrès de Lucerne, ne prétend certainement pas exprimer une vérité absolue. Il est évident que nos institutions d'épargne et de crédit doivent offrir encore d'autres sujets de satis-

faction et de jouissance que les excursions si bien organisées à l'occasion des congrès. Ce qu'elles procurent de plus précieux encore, p. ex., ce sont les services inappréciables qu'elles rendent à leurs sociétaires en particulier et à la population en général dans leurs cercles respectifs d'activité ; c'est précisément ce pourquoi elles existent : pour offrir aux campagnards des facilités, pour leur permettre d'économiser des frais, de réaliser des gains, des bénéfices matériels qui, envisagés séparément, paraissent peut-être bien modestes, mais dont l'ensemble constitue certainement des avantages économiques d'une certaine valeur et par conséquent d'une importance qu'on ne saurait mésestimer. Les hommes dévoués qui, par leur activité au sein des Caisses Raiffeisen, contribuent ainsi à aider à leurs concitoyens à améliorer leur situation matérielle, doivent éprouver une intime et douce satisfaction et ce sentiment de joie bien légitime doit grandir encore en considérant la valeur éthique et l'utilité morale de ces institutions dont la force réside dans les principes spirituels qui les inspirent. Ne serait-ce pas là véritablement le plus beau côté des Caisses Raiffeisen ?

Il n'en reste pas moins que les Congrès, qui sont une nécessité dans la constitution actuelle de l'Union suisse, offrent aux membres des Caisses qui ont le privilège de pouvoir y participer des sujets de joie également légitimes que nous ne voulons qu'essayer d'esquisser ici.

Ce sont d'abord pour beaucoup de délégués les plaisirs du voyage plus ou moins long qu'ils doivent faire pour se rendre au lieu du Congrès, en parcourant diverses contrées de notre beau pays qu'ils ont ainsi l'occasion d'apprendre à mieux connaître et à aimer davantage.

C'est ensuite la forte impression que produit ce rassemblement de centaines de confédérés de presque tous les cantons, cette landsgemeinde suisse en petit, réunissant dans un même but et un même sentiment ces hommes de culture, de langue et de confession différentes.

Si le contact personnel est parfois quelque peu entravé par les différents idiomes, il donne lieu cependant assez souvent à des découvertes charmantes : avec des expressions ou des mots différents, on se trouve animés de sentiments pareils et quoique ne parlant pas le même langage, on arrive à constater que l'on est en communion d'idées ; comme il peut se produire aussi des divergences d'opinions qu'un échange de

vues courtois arrive à réduire ou même à dissiper dans un esprit de compréhension réciproque.

Au cours de la soirée réunissant généralement une grande partie des délégués la veille de l'assemblée générale, la musique et les chants exercent leur action bienfaisante. Il ne s'agit point là, bien entendu, de musique nègre, ni d'exhibitions de troupes étrangères présentant des spectacles souvent plus écœurants que joyeux. Ce sont des sociétés locales, fanfare, orchestre, chorale, chœur mixte, section de gymnastique, etc., qui viennent présenter le fruit de leur travail et le font avec un empressement tel que les exécutants semblent éprouver autant de plaisir que leurs auditeurs ou spectateurs et que les programmes se trouvent parfois trop chargés ou que la soirée risque de se prolonger trop pour les raiffeisenistes avancés en âge (et ils sont nombreux) qui doivent, comme on dit, ménager leurs forces... Dans ces « productions » des sociétés de la ville ou de la campagne avoisinante, on découvre des particularités que l'on ne rencontre pas ailleurs ; on fait connaissance avec le folklore des différentes régions de notre pays ; c'est souvent une révélation que la vue de certains costumes ou l'audition de telles ou telles chansons et l'on a parfois le privilège d'admirer de véritables artistes : ici nous ne pensons pas seulement à In der Gand entr'autres, mais encore à une certaine « jodleresse » ou « jodleuses », si vous préférez, à la voix merveilleuse entendue à Interlaken et à des exercices exécutés à la perfection par des as de la gymnastique ayant d'ailleurs représenté la Suisse aux concours internationaux ! Que de jolies choses ne nous fait-on pas voir ou entendre ainsi dans ces soirées qui sont les veillées d'armes toutes pacifiques des assises plutôt graves et solennelles que tient l'Assemblée générale du lendemain ?

Ce sont enfin les excursions qui procurent aux dirigeants de nos petits instituts financiers des jouissances d'ordre élevé en offrant à leurs yeux émerveillés le spectacle des beautés naturelles que la Providence a répandues si généreusement sur notre petit pays. Quelle impression inoubliable ne garde-t-on pas de la vue superbe dont on jouit de la Schynige-Platte et plus encore du panorama grandiose que forme autour du Gornergrat le cirque majestueux des sommités les plus élevées de nos Alpes ? Ce sont des visions sublimes qui élèvent l'âme au-dessus des mesquineries de la terre et lui permettent d'ad-

mirer l'œuvre du Créateur dans plusieurs de ses manifestations à la fois : entr'autres dans la formation de ces puissants massifs de montagnes et dans l'intelligence qu'Il a donnée à l'homme et qui a permis à celui-ci de concevoir et de réaliser par des travaux de génie le moyen de faire gravir à ses semblables, sans peine et sans efforts de leur part et sans danger pour eux, des pentes vertigineuses et de les faire parvenir à des altitudes qui paraissaient autrefois inaccessibles, afin de leur procurer ces visions que l'on garde toute la vie.

Pour n'avoir pas atteint ces hauteurs sublimes, l'excursion organisée lors du Congrès de Lucerne n'en a pas moins été très réussie. Colline boisée s'élevant à 880 m. entre deux golfes du Lac, le Burgenstock fut certainement une révélation pour beaucoup de raiffeisenistes. Nous n'aurions pas imaginé, quant à nous, que d'une forêt dominant de 450 m. seulement le niveau du lac, on pût avoir une vue aussi étendue. C'est d'abord ce beau lac qui étale à vos pieds sa forme incomparable comme s'il voulait multiplier la longueur de ses bords. Ce sont ces rives aux aspects si variés, tantôt agrestes ou sauvages, tantôt riantes ou paisibles ; ce sont ces monts imposants qui l'enserrent avec leurs prairies, leurs forêts et le surplombent parfois de leurs masses rocheuses ; ce sont dans le lointain les cimes aux neiges éternelles et, d'un autre côté, la vue se perd sur une vaste étendue de campagnes florissantes où l'on distingue au loin les lacs de Sempach, de Baldegg, de Hallwil, de Zoug, etc. Tableau si impressionnant qu'un congressiste exprime son émotion en disant : « Que la Suisse est belle ! » à quoi l'aimable femme d'un caissier ajoute : « et qu'il la faut chérir ! »

Oui, certes, et pour cela apprenons à connaître toujours mieux le beau pays que Dieu nous a donné, en saisissant toutes les occasions que nous pouvons avoir d'en visiter quelque partie. Reconnaissons enfin, avec notre ami, que les Congrès sont une belle chose puisqu'ils nous offrent de ces occasions-là et sachons apprécier ce privilège que nous devons à l'existence des Caisses Raiffeisen et de leur excellente organisation nationale sans lesquelles il n'y aurait pas de congrès pour nous.

A. G.

L'exercice de la coopération ne peut donner des résultats appréciables et stables que si la participation des coopérateurs est spontanée, produit d'une foi et d'un esprit de discipline bien mûris.

La question monétaire

Depuis la guerre, chaque fois qu'il s'agit de dévaluer une monnaie, c'est-à-dire d'en diminuer légalement le poids en or, c'est que cet or manifestait une tendance visible à sortir de la nation. Une balance débitrice des comptes exigeait des transferts d'or chez les voisins, vendeurs des marchandises et des services importés. Un danger social ou politique imminent effrayait les esprits et provoquait la fuite des capitaux qui, désireux surtout de sécurité, se sauvaient hors de la patrie de leurs propriétaires.

Peu importait d'ailleurs la cause : dans tous les cas, il y avait hémorragie d'or. Ce fut là l'histoire de l'Allemagne d'abord, de la France ensuite, et également celle de l'Angleterre, bien que la mesure ait été moins urgente, plus tardive.

Mais ce ne fut pas le cas de l'Amérique : les Etats-Unis ont volontairement dévalué leur dollar, l'amoindrisant d'un coup de 40 %, non pas certes qu'ils manquaient d'or, (ils détenaient et détiennent encore le stock d'or du monde le plus considérable, non pas qu'ils manquaient de confiance en leur monnaie, l'or continuait d'affluer chez eux, créanciers du monde et de combien ?). C'est systématiquement, dans le but précis d'aider une de leurs classes sociales — les fermiers — à payer leurs dettes, et plus généralement dans une pensée d'aide aux débiteurs de toute nature que la loi est intervenue pour réduire le poids d'or du dollar.

Précédent dangereux comme tous les précédents. Expérience tentante pour tout gouvernement gêné.

Puisque notre franc suisse avait une si magnifique tenue, pourquoi l'a-t-on amputé du 30 % ? Il semble qu'une stabilité moins coûteuse eût été possible ! Pour deux raisons, dit-on, il fallait lutter contre les pays qui ayant avili leur monnaie systématiquement d'ailleurs, s'étaient créés à eux-mêmes les primes à l'exportation : il fallait aussi lutter, à l'intérieur, contre la montée de la dette publique, qui, toujours théoriquement évaluée en or, pesait d'un poids énorme sur le crédit de l'Etat. Du point de vue social, cette première dévaluation a pour conséquence, d'une part de faire payer une partie du déficit de l'Etat aux porteurs d'obligations gagées par l'Etat, d'obligations industrielles, etc. Tous les épargnants ont donc perdu une fraction importante de leur avoir. Par contre, tous les avoirs stabilisés, investis en machines, immeubles, etc., tous avoirs réels par conséquent, n'ont en rien été

diminués. Enfin, l'industrie suisse bénéficie du fait de la dévaluation. Ce rappel s'impose pour marquer qui profite de cette première manipulation financière et qui, a priori, pourrait être tenté d'en renouveler l'expérience.

Quoiqu'il en soit la dévaluation est un sophisme, le mot est de M. Millerand.

Quant à nous, nous aimons voir dans la dévaluation deux idées de base qui peuvent plus ou moins la justifier : d'abord sur le plan international, faire cesser la lutte des monnaies par une entente générale hautement souhaitable pour la paix du monde. A ce premier objectif, il faudra bien arriver un jour, malgré les sacrifices d'argent et de prestige qu'il doit entraîner. Sinon, il est inévitable qu'à la guerre des monnaies, succède la guerre tout court. Ensuite sur le plan intérieur, faire payer les frais de la crise à une classe donnée de citoyens. Pour nous, la dévaluation monétaire n'est qu'un impôt ou un prélèvement sur un certain capital. C'est un phénomène de dégradation de l'énergie nationale, la consécration d'une perte réelle. Mais c'est surtout un problème de répartition.

Et c'est parce que seul un certain capital, insuffisamment défini peut-être, mais n'englobant pas tous les éléments du capital, est atteint par la dévaluation que celle-ci nous apparaît comme une mesure injuste.

Y échappent ceux qui ont pris leurs précautions, ceux qui plus ou moins adroitement se sont assurés contre ce risque. De même ceux qui ont cristallisé leurs avoirs dans des valeurs immobilières ou même en certaines valeurs de luxe.

Et le coup de bâton de la dévaluation frappe plus fortement ceux qui sont plus étrangers à l'origine de la crise, ceux qui n'ont jamais eu les pouvoirs de direction, qui n'ont, en rien, été les auteurs de la surproduction effrénée et sans plan.

Nous imaginons volontiers qu'après une manœuvre de ce genre, on est bien mal reçu de recommander à nouveau aux travailleurs d'épargner sur leurs salaires, de croire à la valeur des contrats, de se fier au crédit public ! En légitimant de telles mentalités, quelles révolutions sociales ne hâte-t-on pas ? C'est pourquoi les préoccupations monétaires actuelles constituent un des aspects les plus prenants du problème social, et par conséquent du problème moral.

V. R.

Le Conseil fédéral se refuse, avec raison, à prendre des mesures légales pour limiter le taux d'intérêt

Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel avait transmis naguère au Conseil fédéral une motion adoptée par le Grand conseil neuchâtelois, et invitant les autorités à mettre d'urgence à l'étude de nouvelles dispositions concernant les prêts à intérêt, de façon à protéger les emprunteurs contre les taux disproportionnés à leurs possibilités actuelles, en fixant par catégorie de risques des taux maxima.

Le Conseil fédéral propose aux Chambres de rejeter l'initiative du canton de Neuchâtel. Dans son rapport aux Chambres, il rappelle les mesures d'allègement déjà prises en faveur des débiteurs obérés, des propriétaires d'hôtels ainsi que de l'industrie horlogère et enfin l'arrêté de novembre 1936 tendant à protéger les droits des créanciers d'emprunts émis par des corporations de droit public. Le rapport souligne que les autorités fédérales n'ont pas manqué de vouer depuis longtemps leur attention aux circonstances sur lesquelles se fonde l'initiative du canton de Neuchâtel. Si les autorités fédérales ont pris des mesures particulières et non les mesures générales que paraît demander l'initiative, c'est que des mesures comme celles que demande l'initiative ne pourraient être efficaces que si on décrétait en même temps un suris applicable aux dettes dont l'intérêt doit être réduit. Ces mesures forcées auraient des conséquences incalculables pour notre pays. Les expériences de l'étranger montrent suffisamment que des mesures de cet ordre constituent un cercle vicieux. C'est pour cette raison que les autorités fédérales ont toujours refusé de prendre des mesures forcées pour limiter le taux de l'intérêt. L'examen de la situation du marché des capitaux ne justifie par non plus l'emploi de telles mesures. Depuis plusieurs années, la Confédération a pris toutes sortes de dispositions de nature à exercer un effet modérateur sur le taux d'intérêt.

Le rapport relève, en outre, qu'il n'y a guère d'autres pays où les débiteurs jouissent de conditions aussi favorables qu'en Suisse. C'est ainsi que, à fin septembre 1936, le taux des hypothèques en premier rang s'élevait en France à 8 %, en Belgique à 5 ½ %, en Angleterre de 5 à 6 % et aux Etats-Unis à 5 % approximativement, tandis qu'en Suisse, le taux moyen des nouveaux

prêts hypothécaires en 1er rang de 12 banques cantonales fut de 5 % en 1930, 4 % en 1934, 4,25 % en avril 1936 et 4,06 % en avril 1937. Il en résulte donc une forte réduction de taux sur toute la ligne. En septembre 1936, la dévaluation du franc suisse créa de nouvelles conditions.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Il est certain que la situation économique universelle s'améliore lentement. Le chômage est partout en recul et l'activité a repris dans l'industrie et le commerce. Malheureusement, cet essor réjouissant ne résulte pas uniquement de l'évolution saine de l'économie générale mais dans une large mesure encore des armements considérables auxquels procède chaque pays.

Sur le marché financier international, deux problèmes ont retenu particulièrement l'attention au cours des derniers mois. Tout d'abord la question d'une réduction éventuelle du prix de l'or liée à une revalorisation du dollar et de la livre sterling. Les gouvernements américain et anglais ayant alors déclaré formellement qu'il n'était pas dans leurs intentions de procéder à de nouvelles manipulations monétaires, la nervosité provoquée par les bruits de revalorisation se dissipa vite. Les difficultés financières de la France et sa crise ministérielle défrayèrent également la chronique. Les troubles politiques, les grèves continuelles, les effets d'une politique sociale et subventionniste exagérée basée sur cette théorie utopiste dite du pouvoir d'achat avaient petit à petit miné les finances de l'Etat, détruit la confiance et amené le pays au bord de l'abîme. Le nouveau Cabinet Chautemps prit des mesures monétaires qui correspondent à une nouvelle dévaluation du franc français de 17 %, qui vient s'ajouter à l'amputation de 30 % de septembre 1936.

Les événements internationaux n'ont pas eu de répercussion défavorable pour l'économie suisse. Contrairement à ce qui s'était présenté en septembre 1936, la nouvelle dévaluation française n'a eu cette fois-ci aucune influence sur le franc suisse. La situation générale va toujours en s'améliorant légèrement dans le pays. Le chômage diminue ; de 75.127 qu'il était en juin 1936, le nombre des sans-travail a baissé à 50.830 au 30 juin 1937. La situation de l'agriculture s'est améliorée déjà sensiblement et l'année s'annonce également particulièrement bonne. Le tra-

vail a repris dans l'industrie textile et l'horlogerie, et l'hôtellerie connaît à nouveau de meilleurs jours. Pour les cinq premiers mois de l'année, le bilan commercial du pays a presque doublé de volume. Les importations sont en augmentation de 327 millions et atteignent 775 millions de francs et pour l'exportation l'augmentation est de 143 millions et ascende au total de 472 millions. Ceci semble dénoter que les espérances que les exportateurs avaient fondées sur la dévaluation ne se sont pas entièrement réalisées. Le produit des douanes et des droits de timbre fédéraux accuse également une augmentation pour le premier semestre de l'année et les recettes des P. T. T. sont également en progression. L'index des prix de gros a monté de cinq points depuis le 1er janvier et se trouve actuellement à 113. Le nombre-indice du coût de la vie, qui était de 133 au début de l'année a passé à 136 à fin mai. Quant à l'index du prix des produits agricoles, il accuse une courbe continuellement ascendante: de 103 qu'il était en mai 1935, il passe à 115 en mai 1936 et à 122 en mai 1937.

Le **marché suisse de l'argent** présente actuellement une très grande liquidité. Les avoirs en compte de virement à la Banque nationale se meuvent entre 1300 et 1400 millions. Les billets de banque en circulation atteignent actuellement la somme de 1400 millions environ, ce qui est au-dessus du niveau normal et révèle une forte thésaurisation. Les billets de banque et les avoirs à vue à la Banque nationale sont couverts par la réserve d'or dans la proportion de 97 à 98 %.

L'extraordinaire liquidité du marché à court terme a gagné également le **marché des capitaux**. Cela facilite les émissions publiques et les conversions d'emprunts. C'est ainsi que le dernier emprunt de conversion de la Confédération de 150 millions à 3 ½ % a eu un tel succès que non seulement aucune des souscriptions de 552 millions n'a pu être prise en considération mais que les conversions même subirent une réduction. La rente des papiers d'Etat sur la base de la cote en bourse, rente qui était il n'y a pas longtemps encore légèrement supérieure à 3 ½ % est descendue dernièrement au-dessous de ce niveau pourtant excessivement bas. Le taux des obligations et bons de caisse des banques accuse aussi une tendance nouvelle accentuée à la baisse. Les deux grandes banques prédominantes (Crédit suisse et Société de banque

suisse) n'émettent de nouvelles obligations qu'à 4-5 ans de terme et à 3 % seulement. Les banques cantonales paient en général 3 ¼ % pour les placements à 3 ans de terme, le taux de 3 ½ % n'étant plus accordé que pour des petits montants et à long terme. Le taux officiel d'épargne est encore de 3 %, mais nombreuses sont les banques cantonales qui ne paient ce taux que pour des montants limités, le surplus ne recevant alors plus que 2 ½ ou 2 % pour cent. En compte courant, l'intérêt est de ¼ à 1 %. En compte de chèques, les banques ne se bonifient réciproquement plus d'intérêt depuis longtemps déjà. Chez les banques régionales, on note les taux suivants: obligations 3 ½ %, épargne 3-3 ¼ %, compte courant 2 %; seules les banques locales du Valais et de Lucerne — qui se signalent toujours par leurs taux anormaux — et certaines banques qui cherchent par ce moyen à drainer des capitaux dont elles ont sans doute particulièrement besoin offrent encore au public des taux supérieurs.

Etant donné que les banques demeurent chargées d'un lot important d'obligations à taux élevés, la baisse des taux débiteurs ne peut intervenir que petit à petit. Partout le taux hypothécaire a déjà subi une réduction de 4 ¼-4 ½ à 4 %. Si la situation actuelle du marché des capitaux pouvait se stabiliser sur la base actuelle — cela dépend avant tout de la situation internationale — une baisse du taux hypothécaire à 3 ¼ pour cent ne serait pas absolument exclue pour l'année prochaine.

Les **Caisses Raiffeisen** doivent également bien s'adapter aux nouvelles conditions du marché de l'argent. Elles peuvent considérer actuellement comme rationnels et normaux les taux créanciers suivants:

Obligations: 3 ½ %, et si possible à 4-5 ans de terme. 3 ¼ % ne doit plus être bonifié que dans des circonstances spéciales.

Caisse d'épargne: 3 % éventuellement 3 ¼ %.

Compte courant: 2 ¼-2 ½ %.

Sur la base des taux qui précèdent, on peut envisager 4 % pour les prêts hypothécaires premier rang, 4 ¼-4 ½ % pour les prêts de rangs postérieurs avec garanties complémentaires, et 4 ½ à 4 ¾ % pour les prêts sur cautions et nantissements de titres.

Dans ses relations avec les Caisses affiliées, la Caisse centrale maintiendra jusqu'à nouvel avis les conditions appliquées durant le premier semestre.

Il convient de souligner, pour terminer, que les taux en usage actuellement

sur le marché de l'argent sont excessivement bas et que depuis un siècle ils ne sont descendus que très rarement et seulement pour un court laps de temps au-dessous de ce niveau.

Nouvelles nominations à la Banque Nationale Suisse

Le Conseil fédéral a procédé, vendredi 23 juillet, à une série de nominations du Conseil de banque et à la direction de la Banque Nationale suisse.

Les démissions de M. Henri Bersier (Lausanne) comme membre et vice-président du Conseil de banque, du directeur général Schnyder comme membre et vice-président de la direction générale et de M. Kiener, comme directeur de la succursale de Lucerne ont été acceptées avec remerciements pour les services rendus.

Comme **membres du Conseil de banque**, le Conseil fédéral a nommé, en remplacement de M. Henri Bersier, le conseiller d'Etat Fischer, chef du Département des finances du canton de Vaud et en remplacement du Conseiller aux Etats Messmer, décédé, **M. Jean Heuberger**, directeur de l'Office de révision de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel à St-Gall. M. Daguët, directeur de la Banque de l'Etat de Fribourg succédera à M. Henri Bersier à la vice-présidence du Conseil de Banque.

Comme **membre et vice-président de la Direction générale** et chef du 2^{me} Département à Berne, le Conseil fédéral a désigné, pour succéder à M. Schnyder, **M. Paul Rossy**, actuellement vice-président de la Commission fédérale des banques.

D'autre part, les autres membres de la direction générale, leurs suppléants et les membres des directions locales ont été confirmés dans leurs fonctions.

Tous les amis de M. Heuberger et les raiffeisenistes suisses se réjouiront de l'appel flatteur dont il a été l'objet de la part du Conseil fédéral et de l'hommage ainsi rendu à ses mérites et à ses aptitudes. Cet appel est aussi flatteur pour les Caisses Raiffeisen suisses et pour l'Union dont M. Heuberger tient depuis plus de 20 ans l'un des postes de commande avec toute l'habileté qu'on lui connaît.

Le nouveau directeur général, M. Paul Rossy est né en 1895 à Cossonay (Vaud). Ses études terminées, il exerça son activité à la Banque privée Sarasin & Cie à Bâle puis au Bureau des statistiques de la Banque nationale suisse. En 1933, il fut appelé par M. le Con-

seiller fédéral Musy comme expert financier au Département fédéral des finances, et spécialement chargé de la préparation de la loi fédérale sur les Banques. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, M. Rossy dirige le Secrétariat de la Commission fédérale des banques avec beaucoup de tact et de distinction. M. Rossy est l'auteur de diverses publications, entr'autres d'un commentaire de la loi sur les banques.

Le directeur général démissionnaire Schnyder de Wartensee a toujours montré beaucoup de sympathie pour les Caisses Raiffeisen. On se souvient qu'il représentait le Conseil fédéral au 25^{me} Congrès jubilaire de l'Union à St.Gall en 1928. Il avait prononcé alors une allocution soulignant la valeur des principes raiffeisenistes et engageant les Caisses à ne jamais s'en écarter. Si l'on relit aujourd'hui, après 6 ans de crise, les paroles prononcées à cette occasion par M. le directeur général Schnyder, on en saisit tout particulièrement bien la signification profonde et le sens prophétique :

Le développement qu'ont pris les Caisses Raiffeisen prouve que malgré les différents instituts financiers qui existent, *la création de ces organisations de crédit répondait autrefois et répond aujourd'hui encore à une nécessité*. Ce développement prouve aussi, quoiqu'on en dise, que l'époque actuelle n'est pas encore dépourvue de tout idéalisme.

L'activité des Caisses Raiffeisen tend à réaliser l'idéal que se sont proposé les pionniers du mouvement. Les Caisses Raiffeisen veulent implanter l'esprit de solidarité, soutenir ceux qui sont faibles économiquement, introduire partout l'amour chrétien du prochain, autant de facteurs essentiels d'émancipation intellectuelle et morale.

Par votre activité vous accomplissez non seulement une *mission économique et morale*, mais aussi une *mission patriotique*, en ce sens que vous aidez, par la fondation et l'agglomération des Caisses Raiffeisen dans toutes les régions de notre pays, à dissiper les contrastes de quelles natures qu'ils soient. De ce fait votre Union mérite aussi la reconnaissance des hautes autorités du pays.

Chaque nation a des périodes de prospérité et aussi des périodes de dépression économique. Les Caisses Raiffeisen peuvent être atteintes, elles aussi, par les fluctuations de la vie économique. *Mais aussi longtemps qu'elles poursuivront l'idéal de leur créateur et resteront fidèles aux principes placés à leur base, elles seront inébranlables.*

Je forme des vœux pour le développement futur et la prospérité des Caisses Raiffeisen suisses pour le bien de notre chère Patrie.

Remerciements

A l'occasion de ma nomination au Conseil de la Banque Nationale Suisse, des félicitations et des vœux me sont parvenus sous différentes formes de raiffeisenistes et de Caisses de la Suisse entière.

J'ai été très touché de toutes les manifestations de sympathie dont j'ai été ainsi l'objet et j'en exprime ici à leurs auteurs ma vive et émue gratitude.

Ma nomination doit être considérée cependant avant tout comme un succès raiffeiseniste ! Elle constitue en quelque sorte une reconnaissance officielle par la plus Haute Autorité du pays de l'action souverainement utile qu'exercent dans l'économie générale les organisations raiffeisenistes d'entraide mutuelle qui, en dépit de la crise, n'ont jamais encore enregistré de défaillance. Elle est aussi un hommage rendu au travail discipliné et désintéressé de cette élite de la population rurale qui collabore modestement mais combien efficacement partout à l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale du peuple en faisant revivre l'esprit d'épargne, le goût de l'effort personnel et l'entraide entre citoyens. Et si le Conseil fédéral entend souligner par là aussi son adhésion à l'idéal de Raiffeisen qui veut que tous les problèmes économiques et financiers soient étudiés non seulement du seul point de vue matérialiste mais encore et surtout du point de vue éthique et social ma joie et certainement aussi celle de toute la communauté raiffeiseniste suisse est sans mélange.

L'honneur de cette élection du Conseil fédéral revient surtout aux pionniers et aux défenseurs de la cause raiffeiseniste, aux dirigeants des Caisses locales qui, au nombre de plus de 6000, travaillent inlassablement dans le pays à la bonne marche et au développement de nos coopératives rurales de crédit. Le geste flatteur du Conseil fédéral est un encouragement à persévérer dans la voie droite qui a été suivie jusqu'ici et à appliquer à l'avenir encore scrupuleusement les magnifiques principes fondamentaux du programme raiffeiseniste.

Par un travail toujours intense, je m'efforcerai de justifier toujours la confiance que me témoigne le Conseil fédéral et j'espère pouvoir collaborer utilement, dans la mesure de mes faibles forces, à la réalisation des buts de notre Banque nationale d'émission et servir ainsi la cause du peuple et de la patrie.

J. B. Heuberger,
Secrétaire général de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen.

Dom Nicolas Perrier à Fribourg

Le 25 juillet un office solennel était célébré à la cathédrale de Fribourg par le R. Dom Nicolas Perrier qui, il y a cinq ans, renonça aux charges et aux honneurs du Gouvernement pour embrasser les rigueurs de la vie monastique.

Les autorités civiles et religieuses et tout le peuple de Fribourg, ainsi que les nombreux amis de l'ancien éminent magistrat, parmi lesquels plusieurs personnalités des cantons confédérés, avaient tenu à prendre part à cette solennité.

Alors qu'il était conseiller d'Etat et conseiller national, celui qui s'appelle aujourd'hui Dom Nicolas avait témoigné à maintes reprises sa vive sympathie et son appui au mouvement Raiffeisen dont il appréciait hautement les principes d'ordre et de discipline et le noble idéal. « La Banque doit servir et non pas commander — disait-il lors d'une manifestation raiffeiseniste — elle est un moyen et non pas un but. C'est le rôle qu'a voulu lui rendre le promoteur des coopératives de crédit mutuel. C'est un honneur pour les fondateurs et les dirigeants des Caisses d'avoir fait écho à cette conception salutaire et vraiment chrétienne du rôle de la Banque. »

L'Union Suisse a tenu également à s'associer à la solennité de Fribourg par l'envoi du télégramme suivant :

La Centrale des Caisses Raiffeisen suisses se souvient avec reconnaissance des sympathies que Dom Nicolas Perrier a témoignées au mouvement Raiffeisen et fait ses meilleurs vœux pour un heureux et fécond sacerdoce. Elle rend hommage au protagoniste de l'introduction des doctrines chrétiennes dans la vie économique et rurale et au défenseur des vertus d'ordre et de discipline dans les administrations.

Communications du bureau de l'Union

Expédition du « bien-trouvé ».

MM. les Caissiers qui ne l'ont pas encore fait sont instamment priés de bien vouloir adresser à la Caisse centrale la reconnaissance du compte à l'Union arrêté au 30 juin dernier. Comme d'ordinaire le bien trouvé doit être muni de la signature du président, du secrétaire et du caissier.

Brochure de propagande.

L'Union vient de publier une 6^{me} édition de la petite brochure de propagande : « Les Caisses Raiffeisen suisses et leur Centrale ».

Ce tract présente une brève étude des Caisses Raiffeisen et de leur Centrale. Il indique la marche à suivre pour la fondation d'une Caisse et renferme d'intéressantes appréciations d'éminents magistrats et économistes sur les coopératives agricoles de crédit. D'intéressants tableaux statistiques exposent

aussi la situation des Caisses Raiffeisen dans les différents cantons à fin 1936 et montrent le développement enregistré jusqu'à ce jour par le mouvement raiffeiseniste suisse.

Le Bureau de l'Union tient gratuitement cette brochure à la disposition des personnes qu'elle pourrait intéresser. Elle est également particulièrement recommandée aux Caisses affiliées pour la propagande dans les communes qui ne possèdent pas encore de Caisses Raiffeisen.

A propos du nouveau code des obligations

L'Union se propose de publier prochainement un recueil à l'usage des Caisses des principales dispositions du nouveau code fédéral des obligations qui est entré en vigueur le 1er juillet dernier. Par conséquent, les Caisses locales dont les administrateurs ne tiennent pas à étudier dans tous les détails les dispositions du nouveau droit peuvent parfaitement se dispenser de l'achat du nouveau Code et de commentaires coûteux.

Les écus de la défense nationale.

Nous basant sur une première communication du Département fédéral des finances nous avons annoncé à l'époque que ces écus seraient mis en circulation en mai dernier. Rien n'étant encore intervenu, nous avons interpellé à nouveau l'Administration fédérale à ce sujet.

Le Département vient de nous informer qu'ensuite de retards imprévus dans

la frappe, ces écus ne seront disponibles qu'au cours du mois d'août. Dès que possible la Caisse centrale servira alors les Caisses d'après le nombre des souscripteurs à l'emprunt fédéral et sur la base des commandes qui lui ont été adressées à l'époque.

Emprunts remboursables.

Ci-après nous rappelons quelques emprunts qui sont échus ou appelés au remboursement :

Au 15 juillet 1937 :

Confédération suisse, 5 % de 1925.

Chemins de fer fédéraux, Rente 4 % de 1900.

Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, 4 % de 1902, Série O.

Au 30 septembre 1937 :

Canton du Valais, 4 1/4 % de 1922.

Canton de Thurgovie, 4 1/4 % de 1927.

Nouveaux formulaires

Lorsqu'un client verse à la Caisse Raiffeisen une somme pour la création d'une obligation ou lui apporte un titre échu pour le renouvellement, le caissier ne peut ordinairement pas délivrer immédiatement le titre définitif. Il faut en effet tout d'abord établir ce titre puis le faire viser et signer par le président et le secrétaire. Le caissier doit donc délivrer au client un **reçu provisoire** qui sera échangé plus tard contre le titre définitif. Pour satisfaire à un désir qui lui a été exprimé, le Service des fournitures de l'Union vient d'éditer à l'usage des Caisses un formulaire approprié de ces reçus provisoires. Ce

formulaire est catalogué sous la désignation suivante :

Form. No 127 Bloc de quittances provisoires pour obligations.

* * *

Il arrive fréquemment que les Caisses nouvellement fondées ou les Caisses qui ont élevé le montant de la part d'affaires ensuite de l'entrée en vigueur de la loi sur les banques doivent lancer un rappel aux sociétaires pour obtenir la libération complète de la part sociale. Sur la demande de plusieurs Caisses, le Service des fournitures de l'Union vient de faire imprimer un formulaire spécial pour ces rappels. Ce formulaire est inscrit au catalogue sous la désignation ci-après :

Form. No 128 Communication à un sociétaire l'invitant à payer le solde de sa part sociale.

PENSEE

Une entreprise n'est saine qu'en tant qu'elle groupe de la bonne volonté ; cette bonne volonté est l'oxygène nécessaire à la vitalité de toute société ; sans elle, c'est l'étouffement, c'est la ruine. On fera toujours plus avec l'esprit d'équipe qu'avec tous les capitaux et toutes les machines du monde.

Ad. Falbriard.

Mot de la fin

— Expliquez-moi cette affaire du capital et du travail.

— Voici. Tu me prêtes 500 francs : c'est du capital... Tu essayes de les avoir : c'est du travail.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen)

ACTIF

Bilan de la Caisse centrale au 30 juin 1937

PASSIF

	Fr.
Caisse, Compte de virements B. N. S.	
Chèques postaux	1 528.935,91
Coupons	2.390,80
Banques :	
a) Avoirs à vue	466.654,15
b) Autres avoirs	2.492.353,—
Portefeuille des effets	1.370.092,50
Comptes courants débiteurs :	
a) Caisses affiliées	7.296 880,80
b) Autres cpts courants débiteurs gagés	1.152.600,25
Avances et prêts à terme gagés	1.575.591,50
Avances en comptes-courants et prêts aux Communes	2.784 833,10
Placements hypothécaires	10.827.464,25
Fonds publics et titres	22.250.011,93
Immeuble (bâtiment de l'Union, estimation fiscale fr. 368.400,—)	220.000,—
Autres postes de l'actif (Mobiliier, etc.)	42.498,99
	52.010.307,18

	Fr.
Engagements en banque à vue	467.535,47
Engagements à vue :	
a) Caisses affiliées	15.092.347,75
b) Autres créanciers	4.254.923,21
c) Intérêts courus sur obligations	40.296,85
Engagements à terme : Caisses affiliées	18.013.510,31
Caisse d'épargne	1.885.811,39
Comptes de dépôts	2.947.571,75
Obligations	5.114.100,—
Emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage	500.000,—
Chèques et dispositions à court terme	94.210,45
Fonds propres :	
a) Parts sociales versées	2 600.000 —*
b) Réserves	1.000.000.—
	3.600.000,—
	52.010.307,18
Avals et cautionnements	Fr. 220.846,—
Somme du bilan au 31 décembre 1936	50.338.727,81

* Avec fr. 964.000,— capital social encore exigible et fr. 3.564.000,— garantie selon art. 12 des statuts et en tenant compte des réserves, le capital total de garantie s'élève à Fr. 8.128.000,—.

LA DIRECTION.